



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



Situation de la filière sociale et éducative : La mobilisation continue !

Vous entrez en formation de RUE. Cela est un engagement important pour des responsabilités qui le sont tout autant. Pourtant, depuis sa mise en place en 2011 pour remplacer les directeur.trice.s de services, la fonction de RUE n'est pas reconnue par la DPJJ en raison d'une absence totale de cadre statutaire. Cela signifie que les RUE qui exercent le premier niveau hiérarchique ne bénéficient pas de toutes les protections que garantit un statut dédié.

Afin de répondre à l'exigence des personnels de disposer d'un statut, L'administration impose un projet de création d'un corps de « cadres éducatifs ». Il s'agira d'un corps regroupant les RUE actuels et les Conseillers Techniques. Elle n'a pas encore donné les modalités d'accès mais il semblerait que les RUE en poste seront « versés » dans ce corps. En ce qui concerne les CSE qui n'intégreront pas ce futur statut, le corps est mis en extinction et rien ne garantit que la DPJJ obtienne une grille indiciaire réévaluée auprès de la fonction publique.

La CGT PJJ et le SNPES-PJJ/FSU dénoncent ce projet largement insuffisant et insultant de par les faibles gains indiciaires qu'il présente et ne garantit pas que le déroulé de carrière se fasse sur les 2 grades proposés. De plus les RUE exercent les mêmes fonctions que les directeur.trice.s de services occupaient auparavant. Le statut de cadre éducatif les enfermerait dans un corps marginal qui n'existe nulle part ailleurs dans la fonction publique d'état.

Nous considérons que les RUE ont un rôle d'encadrement et de responsabilités qui mériterait une reconnaissance par le biais de leur intégration dans le 1er grade des directeurs de service. Au final, nous sommes devant un véritable déni de reconnaissance des missions spécifiques de la PJJ assurées par les personnels de la filière sociale et éducative (RUEs, Educateur.trice.s et ASS).

En dépit des efforts du secrétariat général et de la DPJJ, qui ont choisi de traiter chaque corps de manière isolée (éducateur.trice.s, CSE, RUE), le SNPES-PJJ/FSU et la CGT PJJ pensent que cette question doit s'envisager de manière globale afin de prendre en compte l'ensemble de la filière éducative. N'oublions pas que la majorité des RUE et des futurs « cadres éducatifs » sont ou seront issus du corps des éducateur.rice.s.

La mobilisation des RUE sur une exigence statutaire, a permis d'engager un rapport de force avec l'administration. Nous devons continuer à nous mobiliser pour obtenir la meilleure reconnaissance statutaire possible pour les RUE et la filière éducative dans son ensemble !

Pour pouvoir débattre et échanger sur l'ensemble de ces points, nous vous invitons à une rencontre le jeudi 18 octobre 2018 à 17 h

Salle Costa